

# 958 euros de prime d'intéressement, c'est bien, MAIS...

## MAIS ça n'est pas du salaire !

Si on divise 958 euros par 12 cela donnerait 80 euros d'augmentation salariale mensuelle ! Notamment par une revalorisation du complément de rémunération, pour que les fonctionnaires et les salariés puissent la toucher communément. 80 euros, ça signifierait 72 euros nets et 8 euros de brut, pour abonder les caisses de la sécurité sociale, donc aussi des retraites. Rien que ça, c'est 6 millions d'euros supplémentaires, tous les ans, pour financer notre droit à partir plus tôt dans la carrière, et pas à 64 ans ou après 43 années de cotisations.

Rappelons que les primes d'intéressement sont exonérées de cotisations patronales (ils appellent ça des « charges »). Y'a que nous qui payons notre tribut à la collectivité, La Poste y échappe avec cette prime.

## MAIS ça n'est qu'un cinquième du bénéfice de La Poste !

Vous pensez bien que ces 958 euros ne sont pas un cadeau. C'est notre travail qui permet au Groupe La Poste, à capitaux publics, de dégager un bénéfice que même des boîtes privées peuvent envier. Car, avec plus d'un 1 MILLIARD d'euros de bénéfice en 2022, La Poste est une entreprise publique en belle forme économique et financière, contrairement à ce qu'on nous serine à longueur d'année, et qui est le prétexte tout trouvé pour geler (ou presque) les salaires.

Même si les activités mutent, la présence postale, les comptes bancaires et d'assurances, la distribution, la livraison, les activités connexes prestées par les filiales rapportent un max de cash ! Alors que cessent les sermons fatalistes de nos directions.

Pour les postières et postiers, ces 958 euros par agent équivalent à environ 200 millions d'euros sur le milliard obtenu. Oui 20 % seulement. Le reste part en investissement (admettons...) et en dividendes à la CDC et à l'État (n'admettons pas !). L'État compense les missions de service public d'un côté et se récupère en dividendes de l'autre. Ça sent l'embrouille... Imaginons juste que le double soit redistribué, à hauteur de 400 millions sur 1 milliard. Ça ferait 160 euros d'augmentation salariale mensuelle ! Et donc le double de cotisations pour les caisses de retraite !

## MAIS ce milliard d'euros de bénéfice, c'est aussi le résultat de notre exploitation...

La Poste fait du profit à coups de réorganisations, de suppressions d'emploi, de pressions commerciales, de flexibilité, de sous-traitance, d'effectifs à flux tendus, de surcharge et de flicage...

À SUD, on assume. On milite pour que La Poste maintienne les emplois, déprécise, réintègre les

activités et augmente les salaires, quitte à faire beaucoup moins de bénéfices voire ne pas avoir à en faire. Il y a suffisamment d'activités et de chiffre d'affaires pour que La Poste stoppe sa stratégie de réduction des coûts (les coûts, c'est nous) et partage les richesses à la racine plutôt qu'après la récolte.

Pour ça, il faudra un jour réussir un mouvement d'ampleur contre la Gouvernance et sa politique, pour que nous reprenions le contrôle de nos activités.

## MAIS la prime d'intéressement, ça n'est pas garanti !

Si on a été absent pour maladie (parce qu'on fait exprès d'être malade ?), cette prime se retrouve réduite, proratisée, contrairement au salaire. De plus, si on oublie de faire la manipulation à temps, ces 958 euros tombent dans les Plans d'Épargne Groupe (PEG), le coffre-fort spéculatif de La Poste. Alors OK, c'est abondé, mais faut attendre 5 ans pour en disposer, après que La Poste ait pu tranquillement bourricoter sur les marchés financiers.



On ne sait pas d'une année à l'autre combien on aura, ni même si ça existera ??

958 euros, on ne va pas cracher dessus en ces temps d'inflation, de rémunérations postales au rabais et aussi de mobilisation. Mais ça pourrait être le double, distribué sur 12 mois ! Et ça consoliderait les caisses de la Sécu, dont celles des retraites.

## **MAIS ça ne remplace pas les augmentations de salaire nécessaires !**

L'annonce des résultats du groupe et donc du montant de l'intéressement pour 2022 coïncide avec les dernières annonces de la direction sur les augmentations de salaire. L'inflation frôle les 6% en un an, dont 13% sur l'alimentaire ou 23,10% pour l'énergie, on pouvait s'attendre à des mesures importantes... d'autant plus importantes qu'une nouvelle hausse des prix est annoncée par de nombreux économistes dès le mois de mars. Mais elles sont finalement à la hauteur de la pingrerie de nos dirigeants !

- **Pour les classes I et II : +3%**
- **Pour les classes III : +2%**

Ce qui représente 66€/m bruts d'augmentation pour la classe I et II (en partant du salaire moyen). Et 54€ pour la classe III (toujours en partant du salaire moyen). Après des années de presque rien, on pourrait se dire que c'est déjà pas si mal. Mais pourtant cela reste insuffisant, au regard de l'inflation, mais

aussi des résultats de l'entreprise.

Aussi, les NAO laissent de côté les 55 000 fonctionnaires, à l'amende depuis de nombreuses années, même avec un pseudo rattrapage de 3,5% en 2022. À l'échelle de La Poste, un abondement du complément de rémunération à hauteur de 300€ nets pour toutes et tous serait une mesure égalitaire et largement finançable comme on l'a vu plus haut.

S'ajoute à cette proposition des mesures complémentaires, comme l'augmentation de l'indemnité de transport individuel, la création d'un forfait mobilité durable ou la revalorisation des tickets restaurant (dont on paye entre 40 et 50% de la valeur). On est encore très loin du compte, puisqu'en moyenne l'indemnité de transport compense le kilomètre à moins de 2 centimes ! Les trajets sont de plus en plus longs et donc de plus en plus coûteux parce que la direction éloigne de plus en plus les collègues de leur lieu de travail. À chaque fermeture de bureau de Poste, de centre courrier ou de PIC, à chaque réorganisation, ce sont les lieux de travail qui s'éloignent des collègues. Ça n'est pas à nous de payer la facture ! La Poste ne nous fait pas un cadeau, elle se contente de participer de manière minimale aux coûts qu'elle déporte sur nous !

## **Pour nos salaires, on revendique :**

- **l'indexation des rémunérations sur l'inflation ;**
- **un rattrapage de 200€ pour l'année 2022 appliqué au complément de rémunération ;**
- **la création d'un 13e mois avec maintien des primes existantes ;**
- **l'augmentation du complément de rémunération (CDR) de 300€ par mois ;**
- **la création d'une prime transport quel que soit le mode de transport et d'un forfait mobilité durable jusqu'à 500€ ;**
- **la révision des grilles de rémunération, salarié-es et fonctionnaires : prolongation des grilles avec rajout d'échelons en fin de carrière, réduction de la durée des échelons pour permettre une progression plus rapide de la rémunération, revalorisation des échelons consécutive à leur tassement après l'augmentation du SMIC ;**

## **Du salaire et pas quelques primes, maintenant !**

**Le 7 mars, on bloque le pays en grève et en manifestation, pour nos retraites et nos salaires!**

**Le 8 mars, journée de lutte pour le droit des femmes, on continue pour l'égalité salariale et de carrière femmes/hommes!**

**Le 9 mars, si le Gouvernement n'a toujours pas plié et La Poste ne nous a toujours pas augmenté, donnons-nous les moyens de renverser la table !**

